



# GROUPEMENT 82

## Comité : 17



## RÈGLEMENT DES COMPÉTITIONS SAISON 2021/2022

### **Triplettes D2 / Triplettes D3**

Le Comité de SEINE-ET-MARNE, organise les Championnat Triplettes D2 et D3 qui qualifie les mieux classés dans chaque catégorie pour la finale nationale qui aura lieu du :

03 au 06 juin 2022 à VICHY (03200)

#### 1. ARTICLE 1 - EQUIPES ADMISES

L'épreuve comportera uniquement une finale en deux(2) séances.. Elle concerne tous les joueurs licenciés dans le Comité « **17 DE SEINE & MARNE** » à jour de leur cotisation 2021/2022.

Un minimum de 8 triplettes est requis pour l'organisation de ce sélectif.

La réunion comprendra des Triplettes D2 et D3. Elles devront déclarer dans quelle catégorie elles vont concourir à leur inscription, sans possibilité de changement. Un minimum de 3 triplettes est requis dans chaque catégorie. (ceux qui auront déclaré jouer en D2 abandonnent la possibilité de jouer en D3 et vice versa.

Un document comportant ce point sera remis à l'inscription pour émargement aux licenciés et restitué au directeur d'épreuve avant le début de la réunion.

Les équipes participant au championnat « **Triplettes 2<sup>ème</sup> division** » devront avoir un indice de valeur **inférieure à 67** et les équipes participant au championnat « **Triplettes 3<sup>ème</sup> division** » devront avoir un indice de valeur **inférieur à 20**

#### 2. ARTICLE 2 - DATE ET LIEU DE LA FINALE

L'épreuve se déroulera en **1 finale de 2 séances** qui se jouera le :

**Samedi 30 AVRIL 2022 première séance à 13h30 (assis)**

L'heure de début de la deuxième séance sera fixée par l'arbitre et le Directeur d'Epreuve en fonction de la durée de la première séance.

**Salle haute du Lavoir  
Rue de l' Eglise  
77130 La Grande Paroisse**

La mise en place de la 1<sup>ère</sup> séance se fera par tirage au sort intégral. A l'issue de la 1<sup>ère</sup> séance, la dernière triplette pourra être éliminée s'il y a une table relais.

La mise en place de la 2<sup>ème</sup> séance se fera par serpentín sur la base du classement général.

Le classement final se fera sur l'ensemble des 2 séances.

Les triplettes présentes sur le lieu de l'épreuve et **non inscrites** participeront au championnat dans l'ordre de leur arrivée sous réserve d'une mise en place idéale sur décision conjointe de l'arbitre et du directeur d'épreuve.

### 3. ARTICLE 3 – INSCRIPTIONS, ACCUEIL ET MISE EN PLACE DES JOUEURS

L'inscription est de **60 euros** par équipe pour le qualificatif.

Les inscriptions devront être envoyées à votre président de club qui transmettra ou au Directeur d'Epreuve :

Mr Daniel ARNOULD 06 81 95 07 86 daniel.arnould@wanadoo.fr

qui transmettra à l'arbitre de la compétition au plus tard le jeudi 28 Avril 2022, avant le qualificatif.

Les Triplettes devront être présentes et assises à **13h30 précises**.

Passée l'heure de mise en place, l'article 9 du fascicule 4 du règlement des compétitions nationales concernant les retards sera appliqué :

#### **Article 9 - Fascicule 4 : Retards**

A l'heure prévue pour le début des séances, les Triplettes doivent être présentes et complètes. L'arbitre infligera des pénalités aux Triplettes incomplètes à raison d'un (1) point match par fraction de cinq (5) minutes de retard.

Après quinze (15) minutes de retard, l'arbitre peut déclarer forfait la ou les Triplettes incomplètes et faire jouer la ou les Triplettes remplaçantes selon les dispositions prévues au règlement des compétitions nationales à l'article 31 du fascicule 1.

### 4. ARTICLE 4 – REGLEMENT DES COMPETITIONS FFT

Cette épreuve est soumise au règlement des compétitions de la F.F.T. et du code d'arbitrage :

Fascicule 1 : Règles communes à toutes épreuves

Fascicule 4 : Règles applicables aux championnats en Triplettes

Ces documents seront consultables auprès de l'arbitre.

L'interdiction de fumer et de vapoter dans la salle de jeu est totale (règlement des compétitions nationales - article 39 fascicule 1).

### 5. ARTICLE 5 – INDICES DE VALEUR POUR LES ÉPREUVES TRIPLETTE

Un indice de valeur est attribué à chaque équipe lors de son inscription. Cet indice définitif pour toute la saison est déterminé par son classement national en cours.

La valeur de l'indice de l'équipe s'effectue par addition des indices de valeur de chaque joueur la composant selon le barème ci-dessous :

INDICES DE VALEUR		
1N	Première Série Nationale (1N)	100
1P	Première Série Pique (1P)	98
1C	Première Série Cœur (1C)	96
1K	Première Série Carreau (1K)	56
1T	Première Série Trèfle (1T)	45
2P	Deuxième Série Pique (2P)	14
2C	Deuxième Série Cœur (2C)	11
2K	Deuxième Série Carreau (2K)	8
2T	Deuxième Série Trèfle (2T)	7
3P	Troisième Série Pique (3P)	6
3C	Troisième Série Cœur (3C)	6

3K	Troisième Série Carreau (3K)	6
3T	Troisième Série Trèfle (3T)	6
4P	Quatrième Série Pique(4P)	5
4C	Quatrième Série Cœur (4C)	5
4K	Quatrième Série Carreau (4K)	5
4T	Quatrième Série Trèfle (4T)	5
NC	Non Classé (NC)	5

## 6. ARTICLE 6 – REGLES REGISSANT LES SPECTATEURS

Les spectateurs sont soumis aux mêmes règles que les joueurs notamment :

- Les déplacements sont interdits sans autorisation de l'arbitre,
- Les spectateurs doivent être assis derrière le joueur de leur choix, avec son accord,
- Les spectateurs ne doivent suivre qu'un seul joueur et ne doivent intervenir en aucun sur la jouerie

## 7. ARTICLE 7 – MODALITES DE MODIFICATION DU REGLEMENT

Toute modification de ce règlement ne pourra être faite que par le Directeur d'Epreuve sur demande de l'arbitre et avec l'accord du président de ligue si celui-ci est présent dans la salle.

## 8. ARTICLE 8 – DEROULEMENT DE LA FINALE

La finale se déroulera en 2 séances.

Le nombre de tables de positions et d'étuis joués ainsi que le nombre de Triplettes qualifiées pour la seconde séance sont fixées dans le tableau ci-dessous :

NB Triplettes	Séance 1	Éliminés	Séance 2	Observations
5, 6, 7	Pas de compétition			
8	Howell 4 tables		Howell 4 tables	
9	5 tables en ligne	1triplette	Howell 4 tables	Coef = 1.05
10	5 tables en ligne		5 tables en ligne	
11	Howell 6 tables	1triplette	5 tables en ligne	Coef = 1.05
12	Howell 6 tables		Howell 6 tables	

## 9. ARTICLE 9 – PCN et PP

Indice PCN = 1,8

Points de Performance (PP) :

Les PP ne sont acquis que pour le tiers des équipes présentes à a 1<sup>ère</sup> séance.

Etant donné la caractéristique de cette épreuve regroupant 2 catégories et sans connaissance du nombre de triplettes dans chacune, les attributions de PP seront gérées par le président de zone.

Le nombre de qualifiés pour le championnat de France a été fixé à :

1 (un) pour Trip D2

1 (un) pour Trip D3

par notre président de Groupement dans chaque catégorie.

Ne pourront être inscrits comme équipes remplaçantes que les triplettes ayant marquées des PCN.

## 10. ARTICLE 10 – SYSTEME D'ANNONCE

Les capitaines d'équipes, devront rédiger et mettre sous enveloppe cachetée, dans un langage clair, leur système de signalisation.

Ces enveloppes seront remises avant le début de la phase éliminatoire à l'arbitre qui, en cas de problèmes, aura la possibilité de contrôler si la jouerie est conforme à la signalisation déposée.

Les enveloppes seront rendues aux dites équipes constituées à l'issue de la phase éliminatoire.

## 11. ARTICLE 11 – DROIT DES JOUEURS - RECLAMATION

Toute réclamation sur le déroulement de l'épreuve devra être formulée à l'arbitre de la compétition.

Tout joueur réclamant peut consulter les documents concernant l'épreuve et la réclamation doit être formulée dans les 72 heures (3 jours) après la publication des résultats de l'épreuve au Président de la CCR concernée, qui doit rendre sa décision sous 96 heures (4 jours).

Le Président de la CCR devra en informer le Président de Groupement et le Président de la CCN.]

## 12. ARTICLE 12 – DISCIPLINE

Tout joueur ayant un comportement incorrect, un langage agressif ou vulgaire envers ses partenaires de jeu ou l'un des responsables sera immédiatement exclu du championnat et traduit en chambre de discipline.

Il est désormais interdit d'être accompagné, lors des séances de championnats, d'animaux domestiques. Aucune dérogation ne pourra être faite.

**Il sera demandé à chaque joueur, lors de tous les championnats d'éteindre leurs appareils numériques jusqu'à la fin de la séance.**

**En cas de non-respect de cette règle, l'équipe fautive se verra sanctionnée par 5% de pénalités**

**Les obligations sanitaires en vigueur à la date de la compétition devront obligatoirement être respectées (pass, masques, gestes barrières....etc)**

Le directeur d'épreuve  
Daniel ARNOULD

Le Président de Zone  
Ravi RAVINDIRANE  
Vu et validé



